



Philippe Baptiste, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, a préparé un projet de loi pour réguler le secteur des formations privées post-bac, qui sera débattu au Parlement à partir du 1^{er} juin. | PHOTO : STÉPHANE GEUFROI, OUEST-FRANCE

Boom de l'enseignement supérieur privé : pourquoi le ministre veut réguler

Philippe Baptiste veut contrer les dérives de ces formations, qui attirent un étudiant sur quatre désormais, alors que la phase d'admission de Parcoursup ouvre le 2 juin.

● Recueilli par Johan Bescond et Stéphane Vernay

Entretien

Philippe Baptiste, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Que représente l'Enseignement supérieur privé en France ?

Depuis dix ans, on est passé de 10 % d'inscrits dans des écoles privées, souvent connues et de qualité, comme les Instituts catholiques de l'Ouest, à un étudiant sur quatre aujourd'hui. Cet essor considérable est lié à l'augmentation forte, depuis des décennies, du nombre d'élèves qui accèdent à l'enseignement supérieur et au succès de l'apprentissage, depuis la réforme de 2018. Elle a créé un appel d'air financier. Cela répond aussi à une

demande des jeunes et des entreprises. Dans l'immense majorité des cas, les formations privées sont de qualité. Malheureusement, on en trouve aussi qui se révèlent médiocres. En tant que ministre, je dois avoir les capacités de réguler ces offres pour protéger les jeunes. Nous avons donc préparé, il y a un an, un projet de loi, consensuel, qui sera débattu au Parlement à partir du 1^{er} juin.

Que prévoit ce texte ?

Pour accéder à Parcoursup, les établissements devront se plier à une évaluation indépendante centrée sur la qualité, que nous pourrions garantir aux étudiants et à leurs familles. Nous n'interdisons pas les formations hors de la plateforme mais elles n'auront pas été évaluées. Ce texte doit offrir au ministre une capacité de contrôle et des moyens pour garantir que, de-

main, les 24 000 formations de Parcoursup, ou les autres qui bénéficieront de l'aide à l'apprentissage, soient de qualité. L'idée n'est pas de freiner le secteur mais de stopper des formations de filous. Il y a des trous dans la raquette : on peut sanctionner le non-respect du droit de la consommation par un établissement mais pour sanctionner le manque de sérieux de certaines formations, nous sommes moins armés. Nous avons besoin de nouveaux outils législatifs.



L'idée n'est pas de freiner le secteur privé mais de stopper des formations de filous.

PHILIPPE BAPTISTE

Les lycéens peuvent se perdre dans une jungle de milliers de formations, aux intitulés parfois trompeurs...

Des intitulés comme « mastère », n'ont pas toujours la même valeur que nos masters, des diplômes nationaux, et prêtent volontairement à confusion. On essaiera d'en débattre à l'Assemblée et au Sénat pour qu'à l'avenir ces mots aient un sens plus clair. Parcoursup est un outil extraordinaire mais le temps de l'orientation et du choix peut être anxiogène. Le lycéen se retrouve devant une carte de 24 000 formations dans tous les domaines. La question déterminante, c'est celle de l'orientation au lycée, pour aider les élèves à trouver leur voie. Quitte à ce qu'ils en changent au cours de leurs études car la réorientation peut évidemment être un parcours de réussite et on le voit d'ailleurs de plus en plus.